

Burundi : la condamnation de Pierre Buyoya à perpétuité met l'UA dans l'embarras

RFI, 22/10/2020 La condamnation au Burundi de l'ex-président Pierre Buyoya à la prison à perpétuité met l'Union africaine dans l'embarras. Ce dernier est Haut représentant de l'organisation au Mali et au Sahel. Il n'y a pas eu de déclarations à Addis-Abeba, alors que les relations restent tendues entre l'UA et le Burundi.

Il y a deux ans, l'Union africaine avait réagi à l'adoption de mandats d'arrêt internationaux contre Pierre Buyoya en appelant le gouvernement burundais à « s'abstenir de toute mesure de nature à compliquer la recherche d'une solution consensuelle » dans le pays. Ce mandat d'arrêt n'avait eu aucune conséquence pour l'ancien président burundais aujourd'hui Haut représentant de l'organisation africaine au Mali au Sahel. Il avait continué à parcourir le monde, comme si de rien n'était. Pierre Buyoya qui a dirigé le Burundi deux reprises et qui a remis à chaque fois le pouvoir à un civil est une des personnalités africaines les plus respectées dans les institutions internationales, malgré les massacres interethniques qui ont entaché son pouvoir. Sa condamnation à perpétuité concerne l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président hutu démocratiquement élu en 1993. Des relations UA-Burundi compliquées. Mais l'Union africaine semble faire cette fois-ci profil bas. Pas de communiqué, aucune expression publique jusqu'ici. Il faut dire ses relations avec Gitega ne sont pas au beau fixe le début de la crise de 2015 au Burundi, les autorités de ce pays l'ayant souvent accusé de soutenir « ses ennemis ». La condamnation de Buyoya met donc l'organisation à « dans l'embarras » même si elle n'aura sans doute pas d'incidence sur sa mission de représentation, du moins pour le moment », a dit un diplomate africain. Il rappelle que l'Union africaine considère depuis deux ans toute cette procédure comme essentiellement politique. De plus, l'UA rappelle régulièrement sa qualité de garant de l'accord de paix pour le Burundi signé en 2000, et qui a accordé une amnistie aux parties en conflit.